

Août 2018
FL781A
NHTSA n° 18V-487
Transport Canada n° 18-386

Objet : arbres de direction des véhicules Business Class M2

**Modèles concernés : certains véhicules Freightliner Cascadia
Business Class M2 construits entre le 1er décembre 2017 et le
30 mai 2018, à l'usine de montage de Santiago, au Mexique.**

Renseignements généraux

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une déféctuosité reliée à la sécurité des véhicules à moteur existe pour les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 9 997 véhicules.

Sur certains véhicules, il est possible que le système d'arbre de direction ne soit pas installé correctement. Cela pourrait entraîner une perte de la connexion mécanique entre le volant de direction et les roues de l'essieu avant, ce qui pourrait entraîner la perte de contrôle du véhicule et augmenter le risque d'accident.

Un concessionnaire DTNA agréé vérifiera l'installation de l'arbre de direction et effectuera les réparations éventuellement nécessaires.

REMARQUE : DTNA recommande fortement aux conducteurs de faire vérifier leur arbre de direction avant leur prochain voyage, afin de s'assurer qu'il a été correctement installé. Une inspection par le client est incluse dans l'Avis aux propriétaires, afin d'aider à déterminer si le véhicule peut être conduit en toute sécurité jusqu'au concessionnaire ou s'il a besoin d'être remorqué.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

Pièces de remplacement

Les pièces de remplacement sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de trousse(s) ou de pièce(s), figurant dans la liste ci-dessous, de votre Centre de distribution de pièces impliqué.

Si nos dossiers indiquent que votre concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL781, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

[tableau 1](#) - Pièces de remplacement pour la campagne FL781

Août 2018
FL781A
NHTSA n° 18V-487
Transport Canada n° 18-386

Numéro de campagne	Numéro de trousse	Description de la pièce	Numéro de pièce	Qté par trousse
FL781A	S.O.	BOLT-PINCH,STEERING,M10-1.25,GEOMET XL,D	14-18771-000	1 chacune
		NUT-HEX,PREVAILING TORQUE,M10,GEOMET XL,	14-18772-000	1 chacune
		BLANK COMPLETION STICKER	WAR260	1 chacune

Table 1

Pièces retirées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces retirées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces retirées.

Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL781A	Inspection du boulon de pincement et des cannelures de l'arbre de direction.	0,2	996-R046A	06 - Inspection
FL781A	Inspection et remplacement et/ou serrage du boulon de pincement.	0,3	996-R046B	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation

Table 2

IMPORTANT : Une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

Demandes de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

REMARQUE : **DTNA recommande fortement aux conducteurs de faire vérifier leur arbre de direction avant leur prochain voyage, afin de s'assurer qu'il a été correctement installé.** Une inspection par le client est incluse dans l'Avis aux propriétaires, afin d'aider à déterminer si le véhicule peut être conduit en toute sécurité jusqu'au concessionnaire ou s'il a besoin d'être remorqué. Si le véhicule a été remorqué, veuillez soumettre une demande de préapprobation de campagne dans OWL pour la campagne FL781 et inclure les factures de remorquage et de réparation liées à la campagne.

- Le type de demande est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Autorisation FTL, saisissez le numéro de campagne et le code d'état pertinent (**FL781-A**).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL781-000**.
- Dans le champ des Pièces, saisissez le(s) numéro(s) de trousse ou de pièce approprié(s), comme il est indiqué dans le tableau des Pièces de rechange.

Août 2018

FL781A

NHTSA n° 18V-487

Transport Canada n° 18-386

- Dans le champ Labor (Main d'œuvre), commencez par saisir le temps normalisé de réparation (SRT) approprié, comme indiqué sur le tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-6010A pour le temps imparti aux tâches administratives.
- Le code VMRS des composants est **015-003-055** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- Dans le champ Other Charges (Autres frais), si le véhicule a été remorqué parce qu'il n'avait PAS passé l'inspection par le client, saisissez le coût du remorquage et joignez une copie de la facture de remorquage.
- **États-Unis et Canada -- Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
 - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
 - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est éligible pour un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement.)
 - Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
 - Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.
 - Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
 - Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la préapprobation.
 - Remboursez le montant approprié au client.

IMPORTANT : Vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'a pas été déjà achevée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties via le site Web DTNACconnect.com/WSC ou appeler le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau, pour toute question ou demande de renseignements supplémentaire. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire International.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les trousse doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veillez prendre note que le National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, tel que modifié (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Août 2018
FL781A
NHTSA n° 18V-487
Transport Canada n° 18-386

Copie de l'avis aux propriétaires

Objet : arbres de direction des véhicules Business Class M2

Avis destiné à nos clients américains : Cet avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Cet avis vous a été envoyé conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC a déterminé qu'une déféctuosité liée à la sécurité des véhicules à moteur existe sur certains véhicules Freightliner Cascadia Business Class M2 construits entre le 1er décembre 2017 et le 30 mai 2018, à l'usine de montage de Santiago, au Mexique.

Sur certains véhicules, il est possible que le système d'arbre de direction ne soit pas installé correctement. Cela pourrait entraîner une perte de la connexion mécanique entre le volant de direction et les roues de l'essieu avant, ce qui pourrait entraîner la perte de contrôle du véhicule et augmenter le risque d'accident.

Un concessionnaire DTNA agréé vérifiera l'installation de l'arbre de direction et effectuera les réparations éventuellement nécessaires.

DTNA recommande fortement aux conducteurs de faire vérifier leur arbre de direction avant leur prochain voyage, afin de s'assurer qu'il a été correctement installé. Veuillez suivre les instructions de l'Inspection par le client aux pages suivantes. Si le véhicule ne passe PAS l'Inspection par le client, NE CONDUISEZ PLUS le véhicule. Faites-le immédiatement remorquer jusqu'au concessionnaire DTNA le plus proche. Si le véhicule a passé l'inspection par le client, le véhicule peut être conduit jusqu'au concessionnaire DTNA le plus proche pour y faire effectuer une inspection formelle et finaliser le rappel. Contactez un concessionnaire DTNA autorisé, afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel.

Pour trouver un concessionnaire autorisé, consultez le site www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com. Sur l'onglet « Menu », sélectionnez « Contact », faites défiler les options vers le bas jusqu'à « Find a Dealer » (Rechercher un concessionnaire), puis sélectionnez la marque appropriée. Le rappel prendra environ une heure et sera effectué gratuitement.

Vous pourriez être responsables de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq ouvrables. Si vous avez payé pour faire corriger le problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible pour un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

Avis destiné à nos clients américains : Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau. S'il est impossible de faire corriger la déféctuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou sur le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à

**Août 2018
FL781A
NHTSA n° 18V-487
Transport Canada n° 18-386**

DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau.

Nous sommes désolés pour tout inconvénient pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

**Août 2018
FL781A
NHTSA n° 18V-487
Transport Canada n° 18-386**

Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** pour corriger le problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veillez fournir des copies originales ou très lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé pour les réparations
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule
- Le coût total réclamé pour les réparations
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit)

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Août 2018
FL781A
NHTSA n° 18V-487
Transport Canada n° 18-386

Instructions pour le travail à effectuer

Objet : arbres de direction des véhicules Business Class M2

**Modèles concernés : certains véhicules Freightliner Cascadia
Business Class M2 construits entre le 1er décembre 2017 et le
30 mai 2018, à l'usine de montage de Santiago, au Mexique.**

REMARQUE : DTNA recommande fortement aux conducteurs de faire vérifier leur arbre de direction avant leur prochain voyage, afin de s'assurer qu'il a été correctement installé. Une inspection par le client est incluse dans l'Avis aux propriétaires, afin d'aider à déterminer si le véhicule peut être conduit en toute sécurité jusqu'au concessionnaire ou s'il a besoin d'être remorqué.

Procédure relative à de l'arbre de direction

1. Vérifiez si l'étiquette de base (Formulaire WAR259) comporte un autocollant de parachèvement pour FL781 (Formulaire WAR260), ce qui indiquerait que le travail a été terminé. L'étiquette de base se trouve généralement sur la portière côté passager, à environ 30 cm (12 po) en dessous du loquet de la portière. Si un autocollant de parachèvement est présent, aucun travail n'est requis. Si aucun autocollant de parachèvement n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Stationnez le véhicule, coupez le moteur et engagez le frein de stationnement. Calez les roues.
3. Repérez l'arbre de direction à l'intérieur de la cabine.
4. Examinez les cannelures de l'arbre de direction boulonné, comme illustré à la [figure 1](#). Si les cannelures sont visibles sur les deux côtés du raccordement, passez à l'étape 6. Si les cannelures ne sont pas visibles sur les deux côtés du raccordement, retirez l'écrou et le boulon, puis mettez-les au rebut. Passez à l'étape 5.

Août 2018
FL781A
NHTSA n° 18V-487
Transport Canada n° 18-386



Fig. 1, Cannelures de l'arbre de direction

5. Placez l'arbre de manière à aligner le trou avec la gorge de l'arbre, puis installez un nouveau boulon et un nouvel écrou.
6. Utilisez une clé dynamométrique étalonnée et une contre-clé sur la tête du boulon. Réglez la clé dynamométrique sur 45 N·m (33 lbf·pi), puis serrez du côté de l'écrou.
7. Appliquez de la pâte de joint à l'écrou.
8. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259), écrivez le numéro de rappel FL781 sur un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260), puis apposez-le sur l'étiquette de base, pour indiquer que la réparation a été effectuée.